



Audrey BERNARD

Avocat Associé

Avocat depuis 2008

Spécialiste en Droit du Dommage Corporel

Membre de l'ANADAVI, DIU du traumatisme crânien de l'enfant - syndrome du bébé secoué

T. 03 26 05 43 62 F. 03 26 05 41 62

Secrétaire [Véronique LOILLIER](#)

Sa biographie

Après un master 2 en responsabilité médicale, Audrey BERNARD s'est formée au sein d'un cabinet représentant les victimes de l'amiante. Cette expérience l'a confortée dans son choix d'assister les **victimes de dommages corporels**. Elle a donc exercé dès 2008 en qualité de collaboratrice dans un cabinet spécialisé.

Son choix de défendre exclusivement les victimes a été renforcé par sa pratique quotidienne de la **réparation du préjudice corporel**. Audrey BERNARD a tout naturellement obtenu son diplôme de **spécialiste** dans cette matière et intégré l'ANADAVI (Association Nationale des Avocats de Victimes de Dommages Corporels). Cherchant toujours à renforcer ses connaissances, elle a également obtenu le DIU du traumatisme crânien de l'enfant/syndrome du bébé secoué.

Depuis le mois de janvier 2018, Audrey BERNARD est devenue Associée au sein du Cabinet ACG. Sa spécialisation en matière d'indemnisation des victimes vient renforcer une équipe d'ores et déjà très investie auprès des victimes d'accidents collectifs et d'attentats.

Elle devient ainsi la référente du **pôle Réparation du préjudice corporel** au sein du cabinet.